

Publications

# **Règlement intérieur des commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements d'Immobilière Rhône-Alpes**

Règlement intérieur des commissions d'attribution des logements d'immobilière Rhône-Alpes

Publié le 26/08/2020

Le présent règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement des commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements d'Immobilière Rhône-Alpes.

Conformément à l'Article R441-9 du CCH (alinéa IV du II), les orientations définies par le Conseil d'Administration applicables à l'attribution des logements et le règlement intérieur sur le fonctionnement des commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements établi par le Conseil d'Administration sont disponibles sur le site internet 3F.

[Télécharger le fichier](#)

RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR DES  
COMMISSIONS  
D'ATTRIBUTION  
DES LOGEMENTS  
ET D'EXAMEN DE  
L'OCCUPATION DES  
LOGEMENTS



3F Immobilière AL  
Rhône-Alpes  
Groupe ActionLogement